Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601279-20260702-DELIB2026_063-DE

56 Mairie de MAURON
1 Place Henri Thébault
56430 MAURON
Tel : 02.97.22.60.24

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/07/2026

Date de convocation
26/06/2026

Date d'affichage
26/06/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pontivy
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 2 Juillet à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Mauron s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRIERO Fabienne, Maire.

Présents : Mme BRIERO Fabienne, Maire, Mme BRINGAULT Valérie, M. PIRON Didier, Mme VENIAT Vanessa, M. LE CALLONNEC Patrice, Mme MERECKAITE-BEKERIS Rasa, M. THIBAULT Brann, Mme MESLE Denise, Mme DANIEL-URVOY Amandine, M. DOMBRIE Alan, M. EON Jérôme, Mme BINARD Sylvie, M. BLOT Jean-Marc, M. LAMBERT Didier, Mme PONTABRY Charlyne, M. REYNAUD Gérard

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CADIER Marie-France à M. REYNAUD Gérard, Mme DUVALLET Christèle à Mme VENIAT Vanessa, M. LAURENT Christophe à Mme BRINGAULT Valérie
Excusé(s) : M. BRIENT Sylvain, Mme MOULINEUF Ursula

Absent(s) : Mme CHESNARD Nathalie, M. AUBRIL Eric

A été nommé(e) secrétaire : Mme PONTABRY Charlyne

Ref : 2026_063 Objet : TERRAIN SIS RUE ABBE BIHOUEE - RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC PLOËRMEL COMMUNAUTE

Ploërmel Communauté bénéficie d'un bail emphytéotique avec la commune de Mauron signé le 09 décembre 1998 pour une durée de 30 ans. Ce bail a été conclu afin de répondre à un besoin de l'ancienne « Communauté de Communes de Mauron en Brocéliande » portant sur la mise à disposition d'un terrain situé rue Abbé Bihouée à Mauron.

La Communauté de Communes disposait d'un espace de 1297 m² attaché à la parcelle cadastrée ZP n°294 propriété communale, destiné à accueillir des serres et à être aménagée.

Depuis la fusion des 4 intercommunalités en 2017, qui forment aujourd'hui le territoire de Ploërmel Communauté, l'usage des serres n'a pas perduré. Il est proposé de résilier le présent bail emphytéotique afin de libérer les deux parties de leurs obligations respectives.

Le contrat prévoyait que le preneur « laissera et abandonnera à la commune ou à ses représentants toutes les constructions et augmentations qui existeront lors de la cessation du présent bail, pour quelque cause que ce soit, sans aucune espèce d'indemnité. »

Il est ainsi prévu que « tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites seront payés et acquittés par le preneur ».

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601279-20260702-DELIB2026_063-DE

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'AUTORISER la résiliation du bail emphytéotique portant sur la parcelle ZP n°294 ;
- DE DIRE que tous les frais, droits et honoraires attachés à cette résiliation seront à la charge de Ploërmel Communauté ;
- DE DESIGNER l'étude de Me Solène LE STRAT, notaire à PLOERMEL, sollicitée par Ploërmel Communauté pour la rédaction de l'acte authentique de vente ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à poursuivre toutes les démarches nécessaires à l'accomplissement de cette affaire, y compris à signer l'acte authentique de résiliation

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Mme Fabienne BRIERO

La secrétaire de séance :
Mme PONTABRY Charlyne

MAIRIE DE MAURON
56430 (Morbihan)